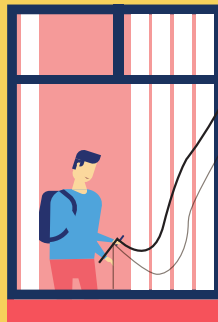
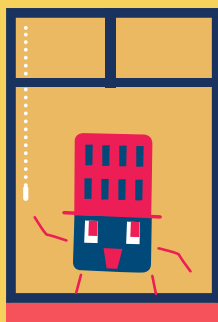


Guide du bien vivre ensemble



LA RECETTE POUR VIVRE EN BON VOISINAGE ?

**Une dose de bonne volonté et le respect
de quelques règles simples au quotidien !**

BON À SAVOIR

Les parties communes, ce sont tous les espaces de votre résidence qui ne sont pas loués à une personne en particulier : halls d'entrée, couloirs, cages d'escalier, ascenseurs, espaces verts... tous ces espaces font partie de votre environnement quotidien et forment votre cadre de vie.

Votre plancher, c'est le plafond de votre voisin

Si vous devez
exceptionnellement
faire du bruit,
prévenez vos voisins
à l'avance, ils seront
plus tolérants.



**Le bruit est une source
de conflit qu'il est facile
d'éviter en limitant les
nuisances au quotidien :**

télévision, musique
trop forte, aboiements
du chien, chaussures
à talons, claquements
de portes, travaux, jeux
d'enfants, regroupement
de personnes en pied
d'immeuble...

**Respectez la tranquillité
de tous.**



L'excès de bruit,
de jour comme
de nuit, est
passible d'une
amende pouvant
aller jusqu'à
450 €.

Le meilleur ami de l'homme n'est pas forcément le meilleur ami de vos voisins

Quelques conseils pratiques pour que votre animal de compagnie
soit apprécié dans votre résidence.



RAPPEL

Le locataire ne peut
détenir de chien
appartenant à la
première catégorie
mentionnée à l'article
R.211-1 du Code rural
et dont la liste est
fixée par l'arrêté
du 29 avril 1999.
Ex: pit-bulls.

**Ne le laissez pas faire
ses besoins dans
les parties communes
et aires de jeux,
ramassez
ses déjections.**

**Veillez à ne
pas le laisser
aboyer, de
jour comme
de nuit.**

**Tenez toujours
votre chien en
laisse lorsque
vous le sortez.**



Votre cadre de vie

Préserver son cadre de vie, c'est d'abord éviter de salir et d'abîmer ; et apprendre aux enfants à respecter de la même façon leur logement et leur environnement.



- ▶ Les parties communes de votre résidence sont régulièrement entretenues par votre gardien ou une société extérieure. Nous vous invitons à respecter leur travail.



- ▶ Veillez à ne pas entreposer vélos, poussettes ou effets personnels sur les paliers, dans les couloirs et les locaux des gaines techniques.



- ▶ Déposez vos sacs poubelles dans les locaux prévus à cet effet, sortez vos encombrants uniquement le jour de leur enlèvement.



- ▶ Ne fumez pas dans les parties communes.



- ▶ Conservez votre balcon propre, n'entreposez pas d'objets volumineux et n'étendez pas de linge de façon visible de l'extérieur.



- ▶ Votre emplacement de stationnement est privatif. Nous vous invitons à garer correctement votre véhicule pour que les autres locataires disposant d'un emplacement puissent se garer également.



VIVONS MIEUX ENSEMBLE

Vivre en bon voisinage c'est aussi participer à la vie de l'immeuble en prenant régulièrement connaissance des informations apposées dans vos halls.

Sécurité : l'affaire de tous

L'installation d'une parabole sur votre balcon ou votre fenêtre est interdite. Elle représente un réel danger en cas de chute et dégrade la façade de votre résidence.

Pour la sécurité de tous, contrôlez régulièrement le bon fonctionnement de votre DAAF (Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée).

La suspension de jardinières doit se faire à l'intérieur de votre balcon.

Ne jetez rien par vos fenêtres (déchets, bouteilles, mégots de cigarettes...), cela peut être très dangereux et dégrade votre cadre de vie.

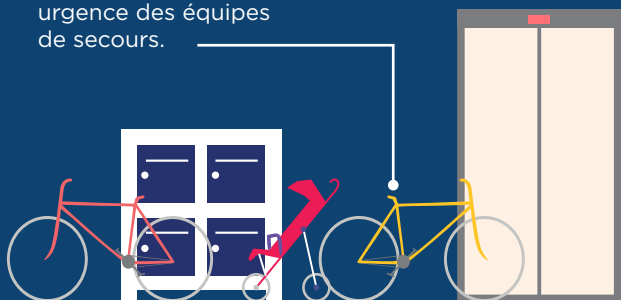


Veillez à laisser libres les accès pompiers et n'encombrez pas les parties communes avec des objets personnels : c'est gênant et dangereux en cas d'intervention en urgence des équipes de secours.

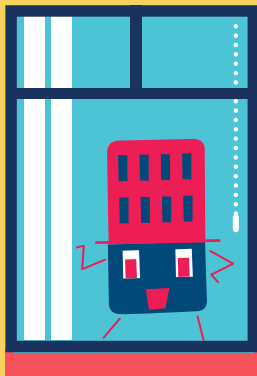
RAPPEL

Il est interdit d'entreposer dans votre logement, votre cave ou les parties communes des produits toxiques, explosifs ou inflammables (ex : bouteilles de gaz).

Les ascenseurs sont des appareils sophistiqués et fragiles, les actes de malveillance peuvent provoquer de nombreuses pannes ou des accidents graves de personnes.



La qualité de vie dans
votre résidence,
c'est la bonne volonté
de chacun.



Seqens 

Groupe ActionLogement

www.seqens.fr

 @SEQENSOFFICIEL  Seqens